

1  
REPUBLIQUE DU BURUNDI



**ORDONNANCE MINISTERIELLE CONJOINTE N° 750/540/ 8.11.2019 /2019  
FIXANT LES MENTIONS FIGURANT SUR LE REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES**

**LE MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME ;**

**LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ;**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi N°1/01 du 16 janvier 2015 portant révision de la Loi N°1/07 du 26 avril 2010 portant Code de Commerce ;

Vu le Décret N°100/037 du 19 avril 2018 portant Révision du Décret N°100/29 du 18 septembre 2015 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret N°100/088 du 19 avril 2018 portant nomination des membres du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret N°100/081 du 20 juillet 2018 portant missions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique ;

Vu le Décret N°100/096 du 8 août 2018 portant réorganisation du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme ;

Revu l'ordonnance conjointe N°750/550/780 du 31 mai 2013 portant les mentions figurant sur le registre de commerce ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré.

**ORDONNENT :**

## CHAPITRE I PORTEE

### Article 1

L'objet de la présente Ordonnance est de transférer le pouvoir d'enregistrement des personnes physiques et morales au Registre de Commerce du Tribunal de Commerce à l'Agence de Promotion des Investissements.

## CHAPITRE II DE L'IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE

### Article 2

Il est tenu à l'Agence de Promotion des Investissements un registre de commerce et des sociétés dont les mentions sont reproduites aux modèles 1 à 3 repris en annexe de la présente Ordonnance.

### Article 3

Les formulaires d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés sont de différents types selon que le requérant est une personne physique, une personne morale ou une succession en cas de décès du commerçant immatriculé.

Les formulaires sont conformes aux modèles 1 à 3 repris en annexe.

### Article 4

En cas de décès du commerçant et si le commerce doit être continué, une nouvelle immatriculation est faite au nom de la succession, conformément au modèle 3 repris en annexe.

En cas de partage de la succession, une nouvelle immatriculation est établie au nom de celui auquel le fonds est attribué conformément aux modèles 1 ou 2 en annexe, selon qu'il continue le commerce en tant que personne physique ou morale.

### Article 5

Les inscriptions complémentaires prévues aux articles 62 et 63 de la loi N°1/01 du 16 janvier 2015 portant révision de la loi N°1/07 du 26 avril 2010 portant Code de Commerce, sont mentionnées dans les formulaires des modèles 1 à 3 en annexe.

### Article 6

La radiation au Registre de commerce et des sociétés est mentionnée dans les formulaires des modèles 1 à 3 en annexe.



### CHAPITRE III DE L'EXTRAIT AU REGISTRE DE COMMERCE

#### Article 7

L'extrait du Registre de commerce et des sociétés est conforme aux modèles 4,5 et 6 repris en annexe, selon qu'il s'agit d'une personne physique, d'une personne morale ou d'une succession. Il comprend une partie des renseignements mentionnés au registre de commerce et des sociétés sous le numéro de la personne physique, de la personne morale ou de la succession immatriculée.

### CHAPITRE IV DES DISPOSITIONS FINALES

#### Article 8

Le Directeur de l'Agence de Promotion des Investissements et le Directeur Général du Commerce sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

#### Article 9

L'annexe fait partie intégrante de la présente Ordonnance Ministérielle conjointe.

#### Article 10

Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance Ministérielle conjointe sont abrogées.

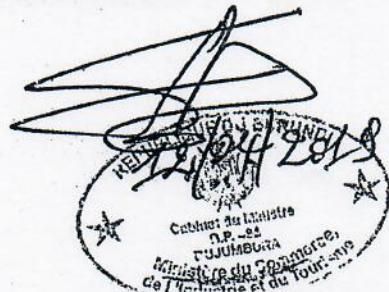
#### Article 11

La présente Ordonnance Ministérielle conjointe entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 9/04/2019

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE  
L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

Jean Marie NIYOKINDI



LE MINISTRE DES FINANCES, DU  
BUDGET ET DE LA COOPERATION  
AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



ORDONNANCE MINISTERIELLE CONJOINTE N° 750/ 540 / DU / 2018 FIXANT LES MENTIONS FIGURANT SUR LE REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES

ANNEXE

MENTIONS FIGURANT SUR LE REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES

MODELE 1. IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE DES PERSONNES PHYSIQUES

IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE DES PERSONNES PHYSIQUES					
Agence de Promotion des Investissements					
Date de l'immatriculation					
N° du Registre de Commerce (RC)					
N° d'identification fiscale (NIF)					
Identification personnelle					
Nom		Prénom(s)		Sexe	
.....		.....		M	F
Surnom					F
Lieu et date de naissance :					
Nationalité d'origine :					
Nationalité(s) actuelle(s) :					
Etat Civil					
Marié (e) :					

Divorcé (e) :  
Veuf (ve) :  
Célibataire :

Régime matrimonial

Communauté des biens : OUI .....NON .....

Séparation des biens : OUI .....NON .....

**Adresse**

**Domicile hors du Burundi**

Payss	Adresse Physique	E-mail	Tél.
Localité : Rue : Adresse Postale :			Fixe : Mobile :

**Domicile au Burundi**

Adresse Physique	E-mail	Tél.
Province : Commune : Quartier : Rue : Adresse Postale :		Fixe : Mobile :

**Dénomination du commerce**

Q	-
---	---

Objet de l'inscription :	Date et signature du Directeur de l'Agence de promotion des investisseurs
<b>Inscriptions complémentaires</b>	
Signature du Directeur de l'Agence de promotion des investisseurs :	Signature du déclarant :
<b>Jugements et arrêts dont le requérant aurait été objet en matière de faillite</b>	
Objet de la décision	Juridiction
	Lieu et date
<b>Nature des activités commerciales</b>	

	Radiation
Date de la radiation	
Motif de la Radiation	
Signature du déclarant ou son mandataire	
Signature du greffier	

MODELE 2. IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE DES SOCIETES

<b>IMMATRICULATION AU REGISTRE DE COMMERCE DES PERSONNES MORALES</b>	
Agence de promotion des investissements	
Identification de la société	
Date de l'immatriculation	
N° du Registre de Commerce (RC)	
N° d'identification fiscale (NIF)	
Raison sociale	
Forme juridique	
Objet de la société	
Montant du capital	

Nombre d'actions ou de parts sociales

Valeur de l'action ou de la part sociale

**Lieu et adresse du siège social**

Adresse Physique	Adresse Web	E-mail	Télé
Province :			
Commune :			
Quartier :			
Rue :			
Adresse Postale :			

**Inscriptions complémentaires**

Objet de l'inscription :

Date et signature du Directeur  
de l'Agence de promotion des investissements

Radiation

Date de la radiation

Motif de la radiation

Signature du représentant de la société ou son mandataire

Signature du Directeur de l'Agence de promotion des investissements

**MODELE 3. INNATRICATION DE LA SUCCESSION AU REGISTRE DE COMMERCE ET DES SOCIETES****INNATRICATION DE LA SUCCESSION****Identification du commerçant décédé**

Nom et Prénom du commerçant décédé

Date d'immatriculation

Numéro du Registre du commerce

Numéro d'identification fiscale

Date et lieu de décès

**Identification du gestionnaire de la succession****Identification des successibles**

**Noms et prénoms des indivisaires successibles****Nouvelle immatriculation**

Date de la nouvelle immatriculation au nom de la succession

Nouveau numéro du registre de commerce et des sociétés au nom de la succession

Nom du gestionnaire de la succession

Signature du gestionnaire de la succession

Signature du Directeur de l'Agence de promotion des investisseurs

**Inscriptions complémentaires**

Objet de l'inscription:

Date et signature du Directeur  
de l'Agence de promotion des investissements

Radiation

Date de la radiation	
Motif de la radiation	
Signature du déclarant ou son mandataire	
Signature du Directeur de l'Agence de promotion des investissements	

**MODELE 4. EXTRAIT DU REGISTRE DE COMMERCE DES PERSONNES PHYSIQUES**

RECTO

REPUBLICHE DU BURUNDI



**Agence de promotion des investissements**

**EXTRAIT DU REGISTRE DE COMMERCE DES PERSONNES PHYSIQUES**

**N°RC/:**

**NIF :**

VERSO

## REPUBLIQUE DU BURUNDI

Nom et Prénom :

PHOTO

Adresse:

Province:

Quartier:

Tél. Fixe :

E-mail

Commune:

Rue:

Tél. mobile :

Adresse Postale :

Signature du titulaire:

Signature du Directeur de l'Agence de promotion des investissements :

Délivré à .....le.../.../20....

MODELE 5. EXTRAIT DU REGISTRE DE COMMERCE DES PERSONNES  
MORALES

RECTO

REPUBLIQUE DU BURUNDI



Agence de promotion des investissements

EXTRAIT DU REGISTRE DE COMMERCE

N° RC

NIF :

## VERSO

Raison sociale ou dénomination : .....

Adresse:

Province:

Quartier:

Tél. Fixe :

E-mail/

Site Web :

Commune:

Rue:

Tél. mobile :

Adresse Postale:

Signature du gestionnaire (ou son mandataire)

Signature du Directeur de l'Agence de promotion  
des investissements :

Délivré à ..... le .../.../20....

## VERSO

Nom de la Succession : .....

Adresse :

Province :

Quartier:

Tél. Fixe :

E-mail/

Commune:

Rue :

Tél. mobile :

Adresse Postale :

Signature du gestionnaire (ou de son mandataire)

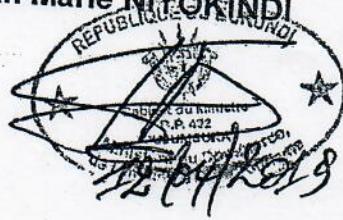
Signature du Directeur de l'Agence de promotion  
des investissements :

Délivré à ..... le 9 b. / 12 / 2019

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ORDONNANCE MINISTERIELLE CONJOINTE N° 750/540/  
DU / 2019 FIXANT LES MENTIONS FIGURANT SUR LE REGISTRE DE  
COMMERCE ET DES SOCIETES

LE MINISTRE DU COMMERCE, DE  
L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

Jean Marie NIYOKINDI



LE MINISTRE DES FINANCES, DU  
BUDGET ET DE LA COOPERATION  
AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

